

 <p>esSCH Secrétariat Annonce publique de la séance : le 18 octobre 2024 Convocation des conseillers : le 18 octobre 2024</p> 	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette</p> <p style="text-align: center;"><u>Séance du 25 octobre 2024</u></p> <p>Présents : Christian Weis, Bourgmestre, Pierre-Marc Knaff, André Zwally, Meris Sehovic, Bruno Cavaleiro, Echevins, Jean Tonnar, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Steve Faltz, Enesa Agovic, Sacha Pulli, Pascal Bernes, Joy Weyrich, Marc Baum, Bernard Schmit, Tammy Anna Broers, Dejvid Ramdedovic, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général Excusés : Ben Funck, Liz Braz, Conseillers</p>
---	--

Le Conseil Communal;

<p>Objet : 3.2. Charte européenne pour l'égalité des femmes et hommes dans la vie locale ; ratification nouveaux articles ; décision</p>

Vu l'article 15 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale initiée par le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) ;

Vu la décision du conseil communal d'adhérer à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en date du 13 juin 2008 ;

Vu la version amendée du texte de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, adoptée par le Comité Directeur du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) le 6 décembre 2022 ;

Voulant continuer à s'engager en faveur d'une meilleure égalité entre les femmes et les hommes et, partant, d'une société plus juste et plus agréable à vivre ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale, tous les conseillers.ères étant présent(e)s en présentiel, sauf Monsieur le conseiller communal Ben Funck (procuration accordée à Monsieur le conseiller communal Steve Faltz),

**décide
avec 17 voix oui et 1 non**

de ratifier formellement les neuf articles additionnels de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 04/11/2024.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre